



Réponse commune de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale et du Ministre des Finances à la question parlementaire n° 1514 du 14 novembre 2024 de l'honorable Député Monsieur Jeff Boonen.

1. Combien de pensionnés bénéficient actuellement de revenus issus d'un régime complémentaire tel que prévu sous le 2e pilier ? Comment est-ce que ce chiffre a évolué ces dernières années ? Quel est le montant moyen de ces revenus issus d'un régime complémentaire tel que prévu sous le 2^e pilier ?

Selon les informations communiquées par les gestionnaires des régimes complémentaires de pension à l'IGSS jusqu'en novembre 2024, 913 personnes ont bénéficié en 2023 d'une prestation de retraite issue d'un régime complémentaire de pension.

Parmi ces bénéficiaires, 219 retraités ont reçu une prestation de retraite sous forme de rentes et 697 personnes ont touché un capital de retraite. Parmi eux, 3 bénéficiaires ont cumulé un capital et une rente de retraite au cours de l'année 2023.

Il est à noter que même si la communication des données pour un exercice soit requise au plus tard le 30 juin de l'année suivante, les chiffres présentés dans le tableau ci-dessous pour les exercices précédents montrent que les données pour 2023 sont encore largement incomplètes. Notamment en ce qui concerne les prestations versées dans le cadre d'un plan vieillesse (V) financé par l'employeur.

Tableau 1 : Prestations en EUR et nombre de bénéficiaires selon le type de plan et la forme du paiement

	2018	2019	2020	2021	2022 ¹	2023
Capital	57.139.528	41.933.338	42.360.446	52.158.765	43.963.856	33.835.011
Nombre bénéficiaires	390	455	518	615	507	484
V² Montant moyen	146.512	92.161	81.777	84.811	86.714	69.907
Rente	10.477.181	7.944.981	9.044.170	6.383.775	6.143.884	1.345.043
Nombre bénéficiaires	868	581	668	470	514	214
Montant moyen	12.070	13.675	13.539	13.583	11.953	6.285
Capital	3.104.699	4.413.625	5.716.143	7.309.530	6.609.098	8.578.209
Nombre bénéficiaires	192	268	362	463	397	445
C³ Montant moyen	16.170	16.469	15.790	15.787	16.648	19.277
Rente	-	-	118.596	167.254	154.202	263.731
Nombre bénéficiaires	-	-	67	89	114	147
Montant moyen	-	-	1.770	1.879	1.353	1.794
Total prestations	70.721.408	54.291.945	57.239.355	66.019.324	56.871.040	44.021.994
Nombre bénéficiaires	1.320	1.099	1.308	1.255	1.189	913

Source : IGSS

¹ Les chiffres indiqués pour l'année 2022 divergent de ceux repris dans le cahier statistique n°16 de l'IGSS, suite aux nouvelles communications, aux modifications ou à la suppression de données qui ont eu lieu depuis la rédaction dudit cahier en juin 2024.

² V = plan vieillesse financé par l'employeur

³ C = plan à cotisations personnelles financé par l'affilié



2. D'après les chiffres fournis par l'Inspection générale de la Sécurité sociale, le nombre d'entreprises disposant d'un régime complémentaire stagne depuis 2014. Comment s'explique cette évolution ?

Depuis l'entrée en vigueur de la loi-cadre du 8 juin 1999, qui a renforcé la protection des droits des affiliés et introduit un cadre fiscal plus avantageux, les régimes complémentaires de pension ont connu un essor considérable. Bien que le nombre total d'entreprises proposant un régime complémentaire de pension semble stagner depuis 2014, le marché des régimes complémentaires de pension reste marqué par un dynamisme notable.

D'un côté, quelques entreprises disparaissent chaque année en raison d'une liquidation, faillite ou fusion et certains régimes complémentaires de pension sont abrogés en raison du départ des derniers affiliés ou en raison de difficultés financières de l'entreprise. De l'autre côté, l'IGSS enregistre chaque année de nouvelles entreprises qui mettent en place un régime complémentaire de pension en faveur de leurs salariés, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Nombre de nouvelles entreprises disposant d'un régime complémentaire de pension enregistrées à l'IGSS depuis 2014

Année	Nombre de nouvelles entreprises
2014	179
2015	165
2016	166
2017	129
2018	145
2019	148
2020	121
2021	110
2022	132
2023	105
2024	57

Source : IGSS

Depuis 2014, l'IGSS a enregistré en moyenne 140 nouvelles entreprises par an.

2a. Le nombre d'entreprises disposant d'un régime complémentaire semble également varier beaucoup en fonction du secteur d'activité. Est-ce que le Gouvernement voit la nécessité d'agir à ce niveau ?

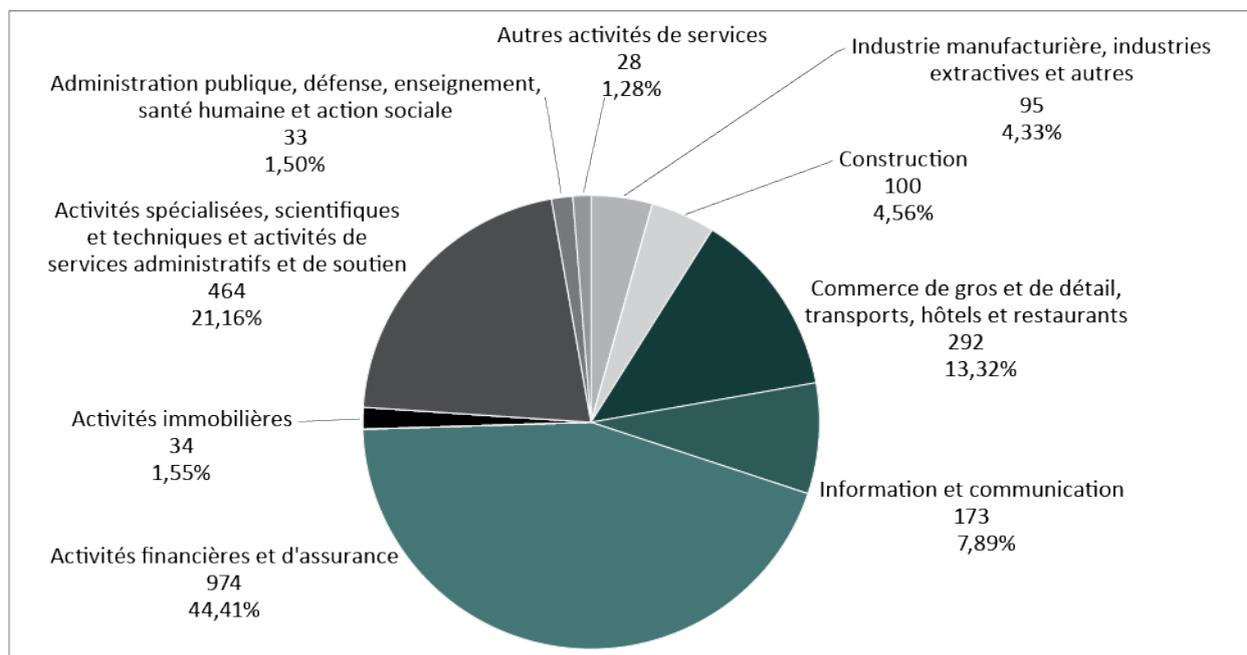
L'analyse faite dans le cadre du Cahier statistique n°16 de l'IGSS au sujet des régimes complémentaires de pension montre que les régimes complémentaires de pension sont les plus répandus dans le secteur des activités financières et d'assurance. En effet, 44,41% des entreprises proposant un régime complémentaire de pension à leurs salariés font partie de ce secteur. Au niveau de ce secteur, le quota d'entreprises disposant d'un régime complémentaire de pension de 29,07%, montre que les employeurs de ce secteur recourent plus souvent à cet avantage social qu'au niveau global, où uniquement 6,2% du nombre total d'employeurs offrent un régime complémentaire de pension à leurs salariés.



Lorsqu'on compare le nombre de salariés bénéficiant d'un régime complémentaire de pension avec le nombre total des salariés par secteur, le secteur des activités financières et d'assurance reste le plus représentatif, avec un taux de 56,19% de ses salariés bénéficiant de cet avantage. Ce taux est particulièrement élevé par rapport au taux de 14,38% du nombre total de salariés bénéficiant de cet avantage.

Plus de détails sur la répartition des régimes complémentaires de pension parmi les différents secteurs d'activités peuvent être consultés dans les tableaux et graphiques suivants :

Graphique 1 - Répartition des entreprises disposant d'un RCP actif ou fermé par secteur d'activité au 31 décembre 2022



Source : IGSS



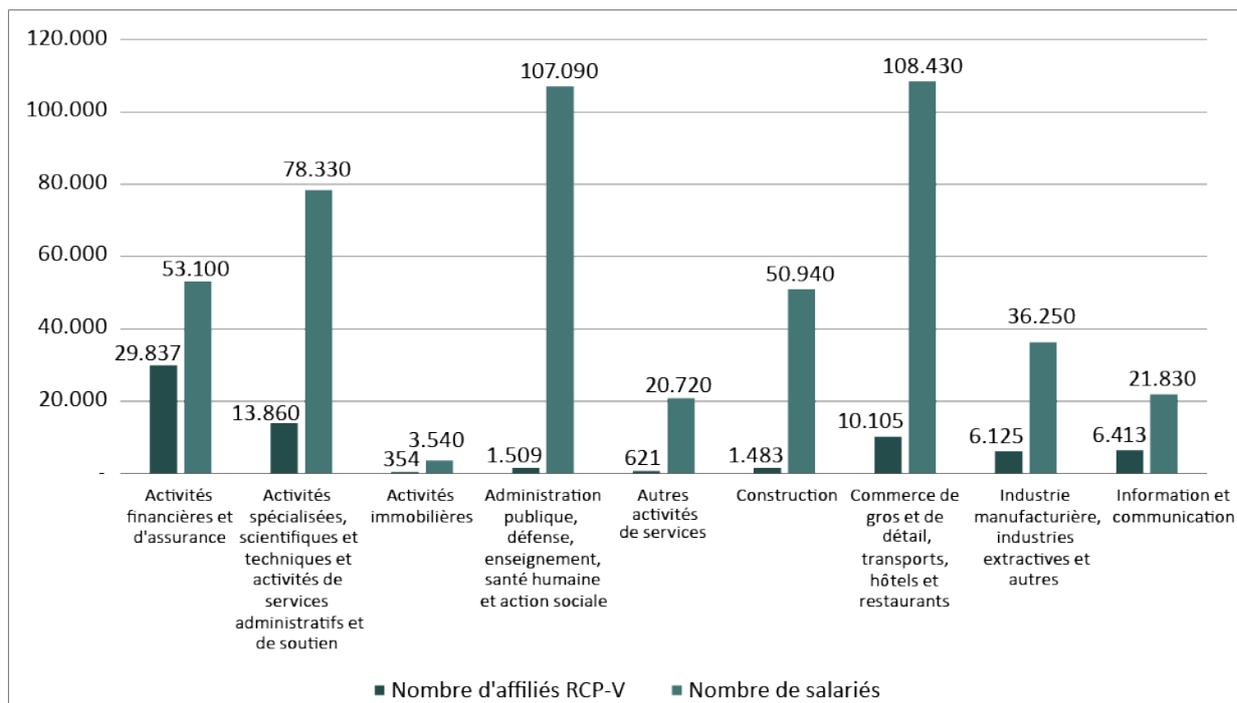
Tableau 3 - Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 31 décembre 2022

Secteurs d'activité	Employeurs par secteur d'activité		Employeurs offrant un RCP		
	Nombre	% en fonction du nombre total d'employeurs	Nombre	% en fonction du nombre total d'employeurs offrant un RCP	% en fonction du nombre total d'employeurs par secteur
Activités financières et d'assurance	3 351	9,48%	974	44,41%	29,07%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	5 246	14,84%	464	21,16%	8,84%
Activités immobilières	1 129	3,19%	34	1,55%	3,01%
Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	2 220	6,28%	33	1,50%	1,49%
Agriculture, sylviculture et pêche	1 626	4,60%	0	0,00%	0,00%
Autres activités de services	7 663	21,68%	28	1,28%	0,37%
Construction	3 100	8,77%	100	4,56%	3,23%
Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	7 390	20,91%	292	13,32%	3,95%
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	746	2,11%	95	4,33%	12,73%
Information et communication	1 400	3,96%	173	7,89%	12,36%
Non renseigné	1 475	4,17%	0	0,00%	0,00%
Total	35 346		2 193		6,20%

Source : CCSS/IGSS

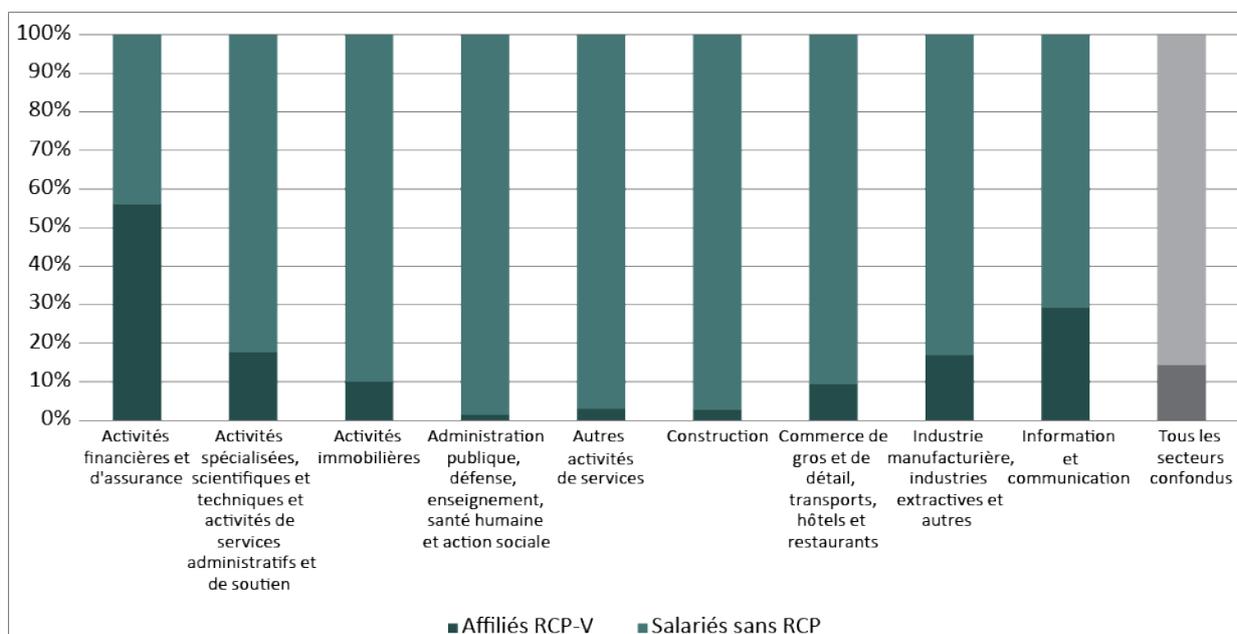


Graphique 2 - Nombre d'affiliés actifs bénéficiant d'un plan vieillesse et nombre de salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2022



Sources : CCSS, IGSS

Graphique 3 - Taux de couverture par secteur d'activité au 31 décembre 2022



Sources : CCSS, IGSS

Dans le cadre de la large consultation sur la viabilité de la prévoyance vieillesse, des réflexions sur l'agencement des 2^e et 3^e piliers de la protection vieillesse sont prévues.



3. Combien de pensionnés bénéficient actuellement de revenus issus d'une mesure de prévoyance-vieillesse individuelle telle que prévue sous le 3e pilier ? Comment est-ce que ce chiffre a évolué ces dernières années ? Quel est le montant moyen de ces revenus issus d'une mesure de prévoyance-vieillesse individuelle telle que prévue sous le 3e pilier ?

L'Administration des contributions directes n'a pas d'information sur le nombre des pensionnés qui bénéficient actuellement de revenus issus d'une mesure de prévoyance-vieillesse individuelle telle que prévue sous le 3ème pilier.

En effet, le bénéficiaire a le choix, à la fin du contrat, entre un paiement sous forme de rente viagère ou sous forme d'un versement unique en capital.

En cas d'un versement sous forme de rente, les montants des rentes viagères mensuelles, sont saisis informatiquement de manière cumulée ensemble avec les arrérages de rentes et autres allocations et avantages périodiques, de manière qu'aucune différenciation n'est possible informatiquement.

De manière analogue, en cas de mise à disposition sous forme d'un versement en capital, ce dernier est incorporé dans les revenus nets divers qui englobent entre autres les plus-values mobilières, les cessions de participations importantes ou encore les cessions de la résidence principale.

Par conséquent, ni la hauteur des revenus ni le nombre de bénéficiaires en relation avec un régime complémentaire de pension 3ème pilier n'est disponible sous une forme informatiquement exploitable.

Ainsi, si la prestation des fonds a lieu sous forme de rente viagère, les informations y relatives sont regroupées avec celles sur les autres arrérages et rentes, en cas de l'alternative d'un versement en capital, les données sont regroupées avec d'autres sources de revenus dans les revenus nets divers.

En complément et sur base de l'état d'imposition à la fin du mois d'octobre 2024, le nombre de ménages qui cotisent à un tel régime de prévoyance-vieillesse 3ème pilier s'élève à environ 71.000 en 2020, 75.000 en 2021 et 73.000 en 2022.

Luxembourg, le 7 janvier 2025

La Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez